

Le droit à l'eau face aux activités extractives

DES CLÉS POUR AGIR



Défendre les droits humains et les biens communs du vivant

www.france-libertes.org

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
La responsabilité des entreprises	4
La mise en cause des traités d'investissement et de libre-échange dans la défense du droit à l'eau face aux industries extractives	4
La responsabilité des institutions financières internationales de développement	6
Un journalisme constructif de dénonciation des multinationales	6
La défense par les communautés de leur droit à l'eau	7
Le renforcement communautaire, une composante essentielle des projets soutenus par France Libertés	7
Les défenseurs des droits face à la menace de la criminalisation.....	12
Changer la loi pour protéger ses droits.....	13
Vers un cadre normatif international ?	15
Un idéal de transparence	15
Droit à l'eau, droit de l'eau : vers un droit de la nature ?	16
Conclusion	17



Introduction

Depuis sa création en 1986, France Libertés défend activement les droits humains et les biens communs du vivant. Cet engagement historique s'est centré sur la défense des droits des peuples à l'autodétermination face à l'oppression de régimes autoritaires. Cette mobilisation auprès des populations s'est traduite de plus en plus par l'appui à leurs combats pour disposer de leurs richesses naturelles, contre la spoliation de leurs terres ou encore pour la préservation de leurs savoir-faire et savoir-vivre traditionnels. **Du dialogue qu'entretient France Libertés avec les populations opprimées, a émergé, il y a une quinzaine d'années, un axe central : le droit à l'eau pour tous.**

Ainsi, France Libertés soutient les luttes des peuples opprimés, minoritaires ou encore autochtones pour la défense de leurs droits fondamentaux qui sont gravement mis en danger par le système dominant. Parmi les menaces qui pèsent sur ces peuples, nous retrouvons les activités extractives qui mettent souvent en péril leur droit à l'eau. La question des activités extractives est au cœur de nombreuses actions menées par France Libertés dans le cadre de nos programmes sur le droit à l'eau et sur les droits des peuples. Nous accompagnons ainsi certains acteurs dans la défense de leurs droits qui sont mis en danger par ces activités et nous menons des actions de plaidoyer sur cette question.

C'est dans ce cadre qu'en 2014, France Libertés a lancé un appel à propositions sur le thème « Le droit à l'eau face aux activités extractives ». En effet, l'extractivisme génère un cortège de bouleversements environnementaux et sociaux. Il implique d'abord des pollutions massives qui causent des dommages irrémediables aux écosystèmes et mettent en péril de nombreux droits élémentaires des populations riveraines, notamment le droit à vivre dans un environnement sain et le droit à l'eau. En affectant grandement la quantité et la qualité de l'eau disponible pour les populations, les projets extractifs violent ce droit humain fondamental pour lequel France Libertés lutte depuis plus de 15 ans.

A l'issue de cet appel à propositions, neuf projets ont été sélectionnés et soutenus entre juillet 2014 et avril 2016, chacun pour une durée comprise entre 12 et 18 mois. Ce document a pour vocation de présenter les différents projets soutenus par France Libertés, dans leurs réussites comme dans les difficultés rencontrées et d'en proposer un bilan.

Les neuf projets sélectionnés

- Focus sur le projet de REDES AT – Uruguay p.5
- Focus sur le projet de Bankwatch – Tunisie p.6
- Focus sur le projet d'Alter Médias – France p.7
- Focus sur le projet d'Acción Ecológica – Équateur p.8
- Focus sur le projet de FUNDAR – Mexique p.9
- Focus sur le projet de Paribartan – Inde p.10
- Focus sur le projet de GWEFODE – Ouganda p.11
- Focus sur le projet de Gaia Foundation – Afrique p.12
- Focus sur le projet de CELDF – État- Unis p.14

La responsabilité des entreprises

La question du droit à l'eau face aux industries extractives pose celle de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises concernées, une question très actuelle dans un monde où la consommation peut avoir de graves conséquences sur les populations présentes à proximité des lieux de production. La « RSE », responsabilité sociale des entreprises, est un outil qui permet aux entreprises à la fois de rendre des comptes dans un souci - au moins affiché - de transparence, et d'assumer - là encore au moins en termes d'image - ses responsabilités. Si l'ambition est louable et indispensable, les risques qu'elle ne se limite qu'à une stratégie de communication non accompagnée de pratiques adéquates sont grands. La « RSE » peut ainsi être grandement remise en question dans le domaine des industries extractives, dont l'implantation est bien souvent, comme l'ont vérifié nos partenaires sur le terrain, synonyme de violations des droits humains, dont celle du droit à l'eau.

La question de la pertinence de notre système juridique international est aussi posée par ces projets et leurs porteurs, car ce modèle est traditionnellement fondé sur une protection de l'individu et de ses droits face à l'État pensé comme principal agent des potentielles violations de ces droits. Or certains acteurs économiques ont acquis un pouvoir et un poids bien supérieur aux États, ce qui a fait évoluer l'équation. Les multinationales constituent aujourd'hui l'un des principaux acteurs des violations des droits de l'homme face à un État qui demeure le dernier rempart pour les protéger. La configuration législative et juridique traditionnelle est dès lors problématique dans le sens où elle ne prend pas assez en compte les entreprises comme de potentiels accusés de violations des droits de l'homme, obligeant les victimes à se retourner contre l'État, ce qui rend la démarche plus complexe. Les outils permettant de rendre l'entreprise responsable vis-à-vis du système judiciaire commencent à émerger mais demeurent peu nombreux. Il conviendrait aussi de créer davantage d'outils pour un droit effectif des peuples et des communautés, et non uniquement axé sur l'individu. Les projets soutenus par la fondation invitent ainsi à encourager leur développement.

La mise en cause des traités d'investissement et de libre-échange dans la défense du droit à l'eau face aux industries extractives

Cependant, c'est bien à l'État que revient le pouvoir de délivrer une licence d'exploitation ou de signer un traité de libre-échange. Ce sont ces choix et ces décisions que la société civile est en droit d'influencer pour empêcher l'implantation d'industries et le développement de pratiques qui menacent le droit à l'eau. C'est tout l'objet du travail réalisé par **REDES Amigos de la Tierra Uruguay** dans le cadre du projet financé par France Libertés. Dans un pays déjà particulièrement touché par l'agro-industrie, une étude a été réalisée sur les impacts potentiels des industries extractives. Des entreprises sont actuellement en phase de prospection dans un contexte économique particulièrement favorable après la signature d'un traité bilatéral d'investissement entre l'Uruguay et les États-Unis en 2004. Cette publication, qui a eu un important retentissement dans le pays, a été menée par des scientifiques de la Faculté de Sciences de l'Université de la République d'Uruguay. Les

risques pesant sur les bassins et l'alimentation en eau des zones urbaines y sont particulièrement soulignés.

REDES AT Uruguay a également fait un important travail de plaidoyer pour dénoncer l'accord qui a été signé en octobre 2009 entre la compagnie pétrolière nationale de l'Uruguay, *Administración Nacional de Combustibles, Alcoholes y Portland* (ANCAP), et Schuepbach Energy, une entreprise états-unienne. Il s'agit d'un accord de prospection offrant à l'entreprise nord-américaine l'exclusivité de la signature d'un nouveau contrat pour l'exploration et l'éventuelle exploitation dans le domaine qui l'intéresse. Cela a donné lieu le 21 juin 2012 à un accord d'exploration et de possible exploitation future d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels en Uruguay *on shore* qui questionne le lien entre l'entreprise et l'État et remet en cause la non-ingérence de l'entreprise dans les affaires du pays. Grâce à cet accord, l'entreprise pourrait émettre des avis sur les politiques publiques et les influencer. L'analyse faite par *REDES AT* démontre le risque de graves dérives liées à de possibles interprétations du contrat, dans lequel les techniques d'exploitation notamment ne sont pas précisées, ce qui laisse la porte ouverte à la fracturation hydraulique et les différentes conséquences environnementales et sociales qui en résulteraient. De plus, si des lois limitant l'exploitation ou l'utilisation de certaines technologies étaient adoptées, l'entreprise pourrait attaquer l'Uruguay en justice pour perte de bénéfices potentiels en se référant au traité bilatéral.

La publication de ces rapports, l'organisation de conférences et la coopération avec les principaux mouvements syndicaux ont permis à *REDES Amigos de la Tierra Uruguay* de véritablement créer un débat national sur ces questions extractives et la façon dont elles menacent le droit à l'eau et l'application de la réforme constitutionnelle de 2004 qui établissait la priorité de l'usage domestique de l'eau sur les autres usages.

Focus

REDES AT – Uruguay

Tacuarembó, Florida, Treinta y Tres, Canelones y Montevideo

Projet de 12 mois financé à hauteur de 15.000 €.

Objectifs du projet ?

- Analyser les conséquences environnementales et sociales du modèle extractiviste.
- Générer un débat public sur les conséquences de ce modèle, notamment sur le droit à l'eau, pour influencer la politique.
- Améliorer la gestion durable et participative de l'eau en renforçant les capacités des institutions présentes sur le territoire.

Activités réalisées ?

- Travail juridique sur les traités d'investissement passés entre l'État et l'entreprise Schuepbach Energy et tout récemment avec Total.
- Activités de formation et de cartographie.
- Organisation de forums nationaux.
- Plaidoyer auprès de la presse et de la Direction Nationale de l'Eau et de la Direction de l'Energie.

La responsabilité des institutions financières internationales de développement

Le **CEE Bankwatch Network** interpelle quant à lui les institutions financières internationales sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs investissements, afin que l'argent public soit investi dans des projets de développement ne compromettant pas l'environnement. Depuis 2012, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) travaille en Afrique du Nord, et notamment en Tunisie, dans une région au stress hydrique extrêmement important, avec le financement de *Winstar Energy*, filiale de *Serinus*, qui exploite du gaz et du pétrole. Le travail de *Bankwatch* a consisté à faire une veille sur la qualité de l'eau dans la région du site de Sabria, et à interpeller les décideurs de la BERD sur ces questions de la quantité d'eau disponible et de sa qualité, dans le but d'ouvrir le dialogue et d'éviter de futurs prêts pour le développement d'activités extractives très gourmandes en eau.

Focus

Bankwatch – Tunisie

Région de Sabria

Projet de 18 mois financé à hauteur de 15 000€

Objectifs du projet ?

Assurer la participation effective des communautés dans la gestion des ressources locales en eau dans la zone d'exploitation des puits de gaz de schiste de Sabria ;
Faire un travail de plaidoyer auprès des décideurs de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) afin d'éviter de futurs financements d'activités extractives utilisant de grandes quantités d'eau en Tunisie.

Activités réalisées ?

Analyse de la qualité de l'eau des nappes phréatiques de la zone concernée.
Ateliers de sensibilisation sur les impacts des activités extractives.
Ateliers de formation sur les outils à utiliser face aux entreprises.
Prise de contact répétée avec la BERD.
Principale entreprise concernée : Serinus Energy.

Un journalisme constructif de dénonciation des multinationales

L'association **Altermédias**, qui gère les médias indépendants *Basta !* et *L'Observatoire des multinationales*, a proposé un travail journalistique ancré dans la réalité des communautés affectées, pour témoigner de différents cas de violation du droit à l'eau par les multinationales à travers le monde. Au total, ce sont 12 enquêtes qui ont été produites sur la base d'un travail de terrain, auxquels s'ajoutent 17 articles réalisés à distance sur ce sujet, ainsi qu'un rapport final synthétisant les enjeux principaux posés par les industries extractives : la question de l'information disponible pour les citoyens sur des sujets généralement techniques, l'utilité de plaider pour l'adoption de règles qui ne sont bien souvent pas respectées, la question des traités de libre-échange et la menace qu'ils représentent... La transversalité des enquêtes réalisées par les journalistes d'Altermédias et

leurs collaborateurs permet de tirer des enseignements communs à une série d'analyses des spécificités et des enjeux locaux, avec des éléments qui se retrouvent dans les projets de terrains soutenus par France Libertés.

Focus

Alter Médias – France

Projet de 12 mois financé à hauteur de 15 000€

Objectifs du projet ?

Réaliser une synthèse de diverses expériences de luttes contre l'extractivisme pour un apprentissage collectif renforçant la société civile.

Sensibiliser les organisations de la solidarité internationale, le public et les décideurs français et européens sur l'impact des industries extractives sur le droit à l'eau, en mettant l'accent mis sur le rôle des firmes françaises.

Activités réalisées ?

Une trentaine d'articles sur le sujet ont été publiés dans le cadre du projet

Publication d'un rapport de synthèse « Droit à l'eau et industries extractives : la responsabilité des multinationales ».

Il en résulte que l'eau est centrale dans les problèmes sociaux et environnementaux soulevés par l'extractivisme et les résistances qu'il suscite ; mais, que pour prendre en compte véritablement les revendications des populations affectées, il ne faut pas seulement considérer l'eau de boisson ou d'usage domestique mais l'inclure dans les écosystèmes locaux détruits par ces industries et promouvoir le droit à l'eau comme étant aussi celui du droit à un environnement sain. Le message politique du droit à l'eau n'en est que plus fort puisqu'il revendique ainsi la souveraineté des communautés vis-à-vis de leurs ressources. Le cas des sables bitumineux au Canada¹ est à cet égard particulièrement emblématique.

La défense par les communautés de leur droit à l'eau

Le renforcement communautaire, une composante essentielle des projets soutenus par France Libertés

Nombre des projets financés par France Libertés dans le cadre de l'appel « Le droit à l'eau face aux industries extractives » se fondent sur les idéaux de la démocratie participative et de *l'empowerment* des communautés locales, afin que leurs voix soient entendues dans la gestion de leurs propres environnements. En effet les résistances aux mégaprojets sont d'abord locales, et répondent aux spécificités de chaque situation.

¹ www.bastamag.net/Comment-transformer-un-paradis-boreal-en-un-enfer-boueux-et-toxique-l-addiction

Mobiliser les communautés

Le projet financé en Equateur dans le cadre du partenariat avec la **Corporación Acción Ecológica** a commencé avec l'analyse de la pollution de l'eau sur les territoires des communautés présentes sur la zone pétrolière Libertador, exploitée par l'entreprise étatique PetroAmazonas. *Acción Ecológica* a voulu sensibiliser les communautés locales en organisant des ateliers, des réunions afin de former les populations au suivi environnemental, aux indicateurs biologiques de pollution et à leur utilisation dans les rapports de dénonciation, etc. Ce travail d'analyse et de sensibilisation à ces méthodologies a permis de préparer les communautés à la prise en main de leur propre défense de leur droit à l'eau face à l'exploitation pétrolière.

Un Comité des affectés de la pollution de l'eau à Pacayaku s'est formé, puis s'est élargi à d'autres communautés de Pacayaku et de Dureno, une commune voisine, afin de former l'Assemblée Sociale Permanente des Communautés affectées de Pacayacu et Dureno, qui regroupe 25 communautés dont une vingtaine de délégués étaient présents à chaque réunion. Le travail d'*Acción Ecológica* est venu en soutien à ce processus organisationnel, avec l'objectif que les acteurs locaux portent eux-mêmes leurs revendications devant les autorités.

Jusque-là, les réclamations se faisaient au niveau individuel, dans le meilleur des cas au niveau de la communauté, et souvent les populations réclamaient des emplois à l'entreprise en compensation. Désormais l'Assemblée parle d'une seule voix, et réclame à PetroAmazonas et aux autorités locales le respect de leur droit humain à l'eau. Si, au début de ce processus, l'entreprise a essayé d'interpeller individuellement les dirigeants des communautés en essayant de les diviser, grâce à ce projet mené par *Acción Ecológica* et soutenu par France Libertés, le pouvoir citoyen est devenu plus fort, il a gagné en crédibilité, et est désormais écouté.

Focus

Acción Ecológica – Equateur

Pacayacu – Province de Sucumbíos

Projet de 12 mois financé à hauteur de 13 120€

Objectifs du projet ?

Promouvoir le droit à l'eau face aux entreprises pétrolières dans cette région en passant par le renforcement des capacités des peuples autochtones.

Création d'une organisation locale, l'Assemblée Sociale Permanente des Communautés Affectées, qui se réunit régulièrement et interpelle les autorités locales sur ces questions, plaider.

Activités réalisées ?

Organisation de formations et d'ateliers.

Création d'espaces visant à capitaliser les expériences et à proposer des alternatives.

Transmission et diffusion d'informations sur la qualité de l'eau et son suivi.

Protéger juridiquement les communautés

Au Mexique, le Centre d'Analyses et de Recherche **Fundar** travaille à la formation juridique de communautés rurales et autochtones dans la région de la Sierra Norte de Puebla, menacées par plusieurs projets miniers et de fracturation hydraulique visant l'extraction du gaz de schiste. Il s'agit

pour les communautés de prendre conscience des droits qui sont les leurs afin de mieux résister à ces projets. A Ixtacamaxtitlan, une concession a été octroyée à l'entreprise minière canadienne Almadens Minerals, violant ainsi le droit des communautés à être consultées, reconnu dans le droit international. Un groupe d'avocats menés par l'équipe de Fundar et en coordination avec les communautés locales a présenté un recours d'*amparo*² contre le Ministère de l'Economie Mexicain. Ce procès, en cours, a entraîné la suspension des activités de l'entreprise jusqu'au jugement et constitue une forme de protection immédiate des communautés dans l'attente d'une décision judiciaire.

L'équipe de *Fundar* assure également une veille sur un processus de consultation en cours à Tetela de Ocampo en vue de l'installation du projet minier Espejeras. Fundar forme les communautés sur leurs droits à exprimer un Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)³, aux exigences qu'elles doivent avoir sur le contenu du processus de consultation et sur son résultat. Là encore, c'est en informant les populations des droits dont elles disposent lors de l'implantation de méga projets extractifs, en leur permettant de participer aux mécanismes de décisions concernant leurs territoires que Fundar contribue à la défense du droit à l'eau face aux industries extractives et au renforcement de la démocratie locale.

Focus

FUNDAR – Mexique

Puebla, Sierra Norte

Projet de 18 mois financé à hauteur de 15 000€.

Objectifs du projet ?

Accompagner les stratégies juridiques et politiques de 3 communautés dans leur défense du droit à l'eau.

Renforcer les capacités des populations locales affectées par les activités minières et le fracking. Inclure la prise en compte des droits humains dans le secteur extractif au Mexique notamment en promouvant la transparence.

Activités réalisées ?

Organisation d'ateliers de renforcements de capacités, de formations et de réunions stratégiques à destination des leaders autochtones.

Veille et action juridique sur les processus de consultation préalable à l'installation d'un projet extractiviste.

Travail de recherche sur les impacts de la fracturation hydraulique dans la région.

Principales entreprises visées : Minera Frisco et Almadens Minerals.

² Le jugement d'*amparo* est l'équivalent mexicain d'un pourvoi en cassation. C'est un moyen de défense procédural qui vise à protéger les droits fondamentaux établis dans la Constitution, ainsi que dans les Traités Internationaux. Il est fondé sur l'idée de la limitation du pouvoir du gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des citoyens face à des décisions arbitraires.

³ Le Consentement Libre, Informé et Préalable est une norme juridique qui impose des devoirs et des obligations concrètes aux États. Il a été reconnu comme étant un droit par différents organes et textes internationaux, comme le Comité des Droits de l'Homme, le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels ou encore la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail.

Inclure les populations marginalisées dans la gestion participative de l'eau : le rôle des femmes

En Inde, l'ONG **Paribartan** s'est donné pour objectif de protéger le droit à l'eau des communautés marginalisées et pauvres affectées par les activités extractives de l'entreprise Mahanadi Coal Field (extraction de charbon à ciel ouvert et souterraine) à Chendipada et Talcher, en assurant la participation des communautés en vue d'une gouvernance transparente et démocratique, un usage et une gestion durables des ressources en eaux de surface et souterraines et la préservation des écosystèmes. Il s'agissait de renforcer les alliances au niveau des villages, en passant notamment par la formation des femmes à ces questions, afin de mener collectivement un travail de plaidoyer auprès des autorités locales. Avec les 30 femmes formées, *Paribartan* a pu élaborer une carte des ressources en eau disponibles dans la région, identifier celles qui sont menacées par les industries extractives, et organiser des rassemblements permettant tant de sensibiliser les populations que de manifester le mécontentement des collectifs formés. Dans une région où la question de la pollution des eaux est ignorée par les autorités et les médias, les analyses chimiques qui ont été menées en complément de la partie « mobilisation » du projet ont contribué à cette prise de conscience. L'eau est désormais vue par les élus, les décideurs locaux et les médias comme une question communautaire qui requiert des modes de décisions collectifs.

Focus

Paribartan – Inde

Odisha – Chendipada & Talcher (30 villages)
Projet de 12 mois financé à hauteur de 15 000€.

Objectifs du projet ?

Accroître l'implication des communautés marginalisées affectées par les mines de charbon dans la mise en œuvre d'un plaidoyer pour défendre leur droit à l'eau et d'une gouvernance équitable et transparente de cette ressource.

Renforcement des alliances entre villages concernés

Activités réalisées ?

Mise en œuvre d'activités (ateliers, formations) à destination des femmes principalement. Création de comités d'usagers en mesure de négocier avec les autorités pour faire valoir leurs droits.

Activités de nettoyage des filtres, test et suivi de la qualité de l'eau sur le terrain

Activités de plaidoyer (sensibilisation média, élaboration d'un kit de plaidoyer, conférences...).

De même, l'organisation ougandaise **Gender Equality and Women Empowerment for Development (GWEFODE)** a réalisé un important travail de renforcement communautaire dans des régions affectées par l'extraction du fer en passant par la capacitation et l'autonomisation des femmes à la gestion de l'eau participative, démocratique, transparente et durable. Un système de récupération des eaux de pluies a été financé à Rurembo dans le cadre du projet soutenu par France Libertés, qui permet à 200 personnes d'avoir accès à une eau propre à la consommation après que leurs droits aient été menacés par l'industrie minière. Un Comité des Usagers de l'Eau, principalement composé de femmes, a été mis en place afin d'assurer la gestion de l'équipement, sa maintenance et son bon usage.

Focus

GWEFODE – Ouganda

District de Kabale, sud-ouest de l'Ouganda

Projet de 12 mois financé à hauteur de 58% du coût total soit 15 000€.

Objectifs du projet ?

Promouvoir et protéger le droit à l'eau des populations affectées dans la zone de Muko
Encourager une gestion durable des ressources en eau de façon participative, démocratique et transparente dans les communautés concernées par des zones d'extraction de fer dans la région.
Résolution des conflits liés aux ressources naturelles entre les investisseurs miniers et les propriétaires terriens par le dialogue et l'application du droit à la consultation.

Activités réalisées ?

Organisation de formations (notamment de femmes).
Construction de système de récupération des eaux de pluie
Mise en place d'un comité de gestion de ce système de récolte.
Campagne dans les médias.

Faire revivre les savoirs traditionnels pour protéger le droit à l'eau menacé par l'extractivisme

Par ses actions, la **Gaia Foundation** vise le renforcement de la société civile africaine en encourageant la construction de coalitions nationales par le biais de ses partenaires locaux pour qu'ils aient une résonance dans les pays où elle a travaillé dans le cadre de ce projet : au Ghana, en Afrique du Sud, au Kenya et en Ouganda. Le travail de renforcement des capacités commence au niveau de la communauté, avec des formations sur la recherche active participative, afin de collecter des données sur l'étendue des impacts des industries extractives sur les droits des femmes, le droit à une alimentation saine et à un territoire. Les participants à ces formations, par exemple dans les régions pétrolières d'Ouganda (Buliisa et Hoima), sont principalement des femmes.

En Afrique du Sud, le travail de la *Gaia Foundation*, en co-construction avec les communautés autochtones, a abouti à la décision de faire revivre le rituel d'*uNomkhubulwane*, visant à faire tomber la pluie. Ce travail local de renforcement communautaire s'accompagne de la constitution de ces différents groupes en réseau international, qui est alors en mesure de porter un plaidoyer fort à la Commission Africaine⁴ ou lors des négociations climatiques (comme à la COP21⁵ par exemple), notamment autour de la question de la création de zones sans extraction, en concordance avec les sites naturels et sacrés des populations locales.

⁴ http://www.gaiafoundation.org/sites/default/files/call_to_african_commission.pdf

⁵ <http://www.gaiafoundation.org/news/cop21-gaia-helps-launch-new-report-on-co-violation-of-natures-rights-and-human-rights>

Focus

Gaia Foundation – Afrique

Ghana, Ouganda, Afrique du Sud, Kenya
Projet de 18 mois financé à hauteur de 15 000€.

Objectifs du projet ?

Renforcer les capacités de la société civile africaine dans les communautés où le droit à l'eau est affecté par des activités extractives, en reliant des organisations africaines entre elles et en les connectant à des mouvements internationaux.
Tendre à la reconnaissance légale de zones interdites à l'extraction, en lien avec les sites naturels et sacrés des peuples autochtones, à travers un plaidoyer

Activités réalisées ?

Organisation de dialogues communautaires dans les zones affectées.
Construction de coalitions nationales et globales.
Production de matériel d'information en plusieurs langues sur les liens entre eau et extractivisme (brochures, infographies, films, animations).
Campagnes de communication médiatiques.
Activités de plaidoyer aux niveaux locaux, nationaux et internationaux, notamment auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et l'Union Internationale de la Conservation de la Nature.

Les défenseurs des droits face à la menace de la criminalisation

Une menace à laquelle de nombreux partenaires soutenus dans le cadre de l'appel à propositions « Le droit à l'eau face aux industries extractives » sont confrontés est la criminalisation des mouvements sociaux et des défenseurs des droits, témoignant de la collusion qui existe trop souvent, entre les autorités politiques locales ou nationales et certains acteurs économiques.

C'est le cas du Mexique, où l'organisation déjà mentionnée ***Fundar*** doit faire face au défi croissant de la criminalisation et de la violence qui s'exerce contre les défenseurs du territoire qui s'opposent aux mégaprojets extractifs dans la Sierra Norte de Puebla. Les responsables sont tant les gouvernements locaux que les entreprises elles-mêmes. Cela a des effets importants aussi sur le travail des organisations qui se consacrent à ce types d'actions, puisque le projet financé par France Libertés a aussi dû inclure une assistance aux acteurs communautaires, afin de les conseiller sur la réaction à avoir face à ce type de situations, de dénoncer publiquement les abus et de faire remonter l'information au niveau national et international.

L'Amérique latine est particulièrement confrontée à ce problème, mais ce phénomène de criminalisation et de répression se retrouve à différents endroits du monde. Les membres de ***Paribartan***, en Inde, menaient des actions de plaidoyer qui allaient directement à l'encontre des décideurs de l'entreprise minière qui affectait les populations concernées par le projet. Certains membres de l'ONG ont par moment été harcelés, mais grâce à une position unie de la communauté qui les soutenait, ils ont été en mesure de faire face à la situation.

Au cours de l'implantation du projet porté par ***GWEFODE***, certains défenseurs des droits et notamment du droit à l'eau, à la Consultation, au territoire, et s'opposant à l'exploitation des ressources ont été menacés par des travailleurs de l'entreprise d'extraction du fer. Un salarié de

GWEFODE affirme avoir reçu des menaces sur son intégrité physique si l'ONG n'arrêtait pas son travail de dénonciation. Notre partenaire est perçu comme une menace pesant sur les entreprises, dont certains propriétaires sont également des hauts fonctionnaires de l'État.

Quand les intérêts financiers se heurtent aux droits économiques, sociaux et culturels les plus fondamentaux, les populations affectées qui se mobilisent contre ces mégaprojets se retrouvent souvent confrontées à des mesures de répression violant leurs droits civils et politiques, en plus des violations contre lesquelles elles s'étaient mobilisées au départ.

Changer la loi pour protéger ses droits

L'ensemble des projets soutenus par France Libertés entend remettre le citoyen au centre des décisions concernant la gestion de l'eau et sa protection face à l'implantation ou à la menace d'industries extractives. S'il s'agit souvent de se référer à la loi pour s'assurer de la protection de ses droits et de la suprématie de ceux-ci sur les intérêts économiques des entreprises, il peut aussi parfois s'agir de changer la loi pour consacrer le droit humain à l'eau, ou le droit à vivre dans un environnement sain.

En Uruguay, la réforme constitutionnelle de 2004 a consacré le droit à l'eau pour les populations et maintenu par référendum le monopole de l'État sur la distribution d'eau potable et l'assainissement dans le pays. Cette réforme encourage aussi le développement de la démocratie participative locale et la participation des citoyens dans les conseils régionaux des ressources hydriques ainsi que dans les commissions de gestion des bassins.

Le travail de plaidoyer que réalise REDES Amigos de la Tierra Uruguay contre la possibilité de développement des industries extractives en Uruguay se fonde sur cette réforme constitutionnelle, et a profité des 10 ans de son adoption pour rappeler les engagements de l'État. En effet, le chapitre 4 article 12 de la Loi sur la Politique Nationale de l'Eau, adoptée en 2009, prévoit la création d'un Conseil National de l'Eau, de l'Environnement et du Territoire, dont la mission serait de prévoir un plan national de gestion des ressources hydriques. Or ce plan n'est toujours pas établi. REDES voudrait que la gestion des ressources hydriques puisse répondre à une ligne directrice fixe et prédéterminée, qui servirait de base dans l'articulation avec les politiques nationales des autres secteurs clefs. Le développement de la fracturation hydraulique, qui induit une forte pollution et une utilisation massive en eau, est incompatible avec le droit à l'eau reconnu par la Constitution. Les activités exploratrices de l'ANCAP, la compagnie pétrolière nationale de l'Uruguay, concernant les gisements de gaz de schiste se concentrent dans la région centrale du bassin du Rio Uruguay, un bassin qui intègre les régions les plus productives du pays et qui constitue la principale ressource du bassin de la Plata. Le développement d'activités de fracking s'inscrirait donc en violation du droit à l'eau et aurait des conséquences lourdes sur la souveraineté alimentaire de l'Uruguay.

Il est important de faire respecter les législations qui garantissent le droit à l'eau, reconnu par les Nations Unies comme étant un droit humain fondamental en 2010. Mais quand ce n'est pas le cas, comme aux États-Unis, certains partenaires de France Libertés tentent également de changer la législation, en contournant autant que possible la question des lobbies industriels qui freineraient

l'adoption de lois au niveau fédéral et en remettant le citoyen et son environnement direct au centre des préoccupations.

Le ***Community Environmental Legal Defense Fund (CELDF)*** travaille aux États-Unis au niveau local, en portant le pari que la mobilisation des communautés peut lutter contre la menace extractive que représente le fracking. Dans un pays où il existe un droit des entreprises à l'eau mais pas de droit humain à l'eau, les textes favorisent le développement de projets extractifs au détriment du respect des droits les plus fondamentaux.

L'exploitation du gaz de schiste par exemple entraîne de forts impacts environnementaux, comme la dégradation de l'eau pendant et après le forage des puits. Plutôt que de lutter directement et frontalement contre la fracturation hydraulique, une technique d'extraction des gaz de schiste, les membres de CELDF ont fait le choix de lutter contre la philosophie de la loi qui vise la croissance économique sans prendre en compte les droits humains et le respect des écosystèmes.

C'est encore une fois au niveau local, au niveau des communautés, que le travail doit se faire. Il s'agit de faire passer des Chartes communautaires (*Community Bill of Rights*), des lois qui reconnaissent le droit à l'eau pour les communautés humaines et naturelles dans des limites territoriales données (municipalité par exemple). Concrètement, l'ONG états-unienne soutient la formation de comités citoyens. Une fois que ceux-ci sont élus, le *Community Environmental Legal Defense Fund* assure un appui juridique à la rédaction de la charte qui doit souvent, selon les États, être soumise à nouveau au vote citoyen. Ces textes permettent de donner des outils juridiques à la lutte contre les entreprises extractives au niveau de la commune. Par exemple, à Colombus, une ville de 800 000 habitants, une *Community Bill of Rights* bannissant la fracturation hydraulique et déclarant le droit à une eau pure est en préparation. L'enjeu est de taille puisque partout où ces chartes sont déjà passées, cela a été efficace et il n'y a plus eu d'activités extractives.

La démocratie participative sur laquelle se base la démarche du CELDF est efficace, elle a déjà permis d'interdire les industries extractives sur certains territoires. Cependant, elle est menacée par les entreprises elles-mêmes qui refusent d'abandonner leurs futurs profits et qui portent plainte contre les communautés qui se sont organisées et ont voté des moratoires. Il s'agit donc d'un long et difficile combat puisqu'il concerne non seulement la loi mais également la philosophie qui fonde la loi aux États-Unis, et de réorienter tout le processus législatif dans le domaine.

Focus

CELDF – État- Unis

Projet de 12 mois financé à hauteur de 10 000€

Objectifs du projet ?

Interdiction de l'extraction d'hydrocarbures aux États-Unis interférant avec le droit à vivre dans un environnement sain.

Sécuriser le droit humain à l'eau et le droit des communautés naturelles à l'eau en changeant fondamentalement la structure de la loi dans les villes et États américains en créant un dispositif légal favorable au niveau local par l'adoption de chartes

Activités réalisées ?

Organisation d'activités au niveau communautaire pour sensibiliser aux impacts des activités extractives au niveau local (réunions publiques, campagnes médiatiques, forums).

Vers un cadre normatif international ?

Les projets financés par la fondation France Libertés dans le cadre de l'appel « Le droit à l'eau face aux activités extractives » sont tous des projets de terrain qui visent à agir aux plus près des communautés affectées. Mais ils entendent aussi changer les choses aux niveaux national et international, afin qu'il existe des cadres normatifs auxquels se référer dans la défense des communautés, et, surtout, afin que les pratiques des groupes industriels changent en termes de respect des droits de l'Homme et des écosystèmes.

Un idéal de transparence

Le Centre de recherche mexicain **Fundar** coordonne un important travail de plaidoyer à destination des industries extractives, notamment dans le cadre de l'*Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)*, une structure qui impulse « une norme mondiale visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources naturelles » dans les pays qui en sont membres. « L'ITIE cherche à renforcer les systèmes des gouvernements et des entreprises, informer le débat public et améliorer la confiance. Dans chaque pays de mise en œuvre, l'ITIE est soutenue par une coalition composée de représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile œuvrant ensemble. »⁶ En signant et en intégrant cette initiative, l'État s'engage à être transparent sur les contrats signés avec les sociétés extractives, rendant public ce qu'il reçoit comme ce que ces sociétés sont obligées de payer. Le principe est qu'en ayant accès aux contenus des contrats, aux paiements et aux recettes induites par la présence d'une industrie extractive, les communautés locales peuvent choisir en toute connaissance de cause si elles désirent la poursuite ou non de l'activité.

Membre de la coalition *Publish What you Pay* (Publiez ce que vous payez) et avec les autres membres de la *Red LatinoAmericana sobre Industrias Extractivas* (Réseau latino-américain sur les industries extractives), **Fundar** milite pour que les critères socio-environnementaux soient pris en compte dans les standards internationaux. Les impacts environnementaux et sociaux peuvent être extrêmement graves, et ces éléments sont indispensables à une évaluation complète d'un projet extractif.

Fundar travaille donc à inclure le prisme des droits humains et des mécanismes de transparence dans les politiques publiques de ce secteur, en se basant sur le travail réalisé avec les communautés affectées.

⁶ <https://eiti.org/fr/itie>

Droit à l'eau, droit de l'eau : vers un droit de la nature ?

Les modes de vie traditionnels des peuples autochtones sont souvent présentés comme étant des exemples de vie en harmonie avec la nature. La cosmogonie de nombreuses communautés repose sur une certaine forme de sacralité de la nature. Cela a inspiré différentes entités de la société civile (représentants de peuples autochtones, ONG, leaders d'opinion...) à imaginer une structure juridique nouvelle qui mettrait la nature au centre et la rendrait porteuse de droits, créant ainsi un nouveau cadre conceptuel en matière de législation avec un « Droit de la nature ».

Des pays comme l'Equateur ou la Bolivie ont impulsé une nouvelle dynamique en Amérique latine, le premier en inscrivant les droits de la nature dans la Constitution en 2008, la deuxième en déclarant les droits de la Terre Mère en 2012. Si les résultats concrets ne sont pas encore au rendez-vous, comme le montre l'exploitation du pétrole très polluante dénoncée par la **Corporación Acción Ecológica** en Equateur, ces innovations juridiques s'inscrivent dans la dynamique défendue par France Libertés et ses partenaires.

En Afrique, la **Gaia Foundation** a travaillé en Ouganda avec les communautés de Buliisa et Hoima, affectées par l'exploitation du pétrole dans leur région, notamment du fait de l'occupation de parties de leur territoire par l'entreprise. Les populations autochtones des clans de Bayaga et Basonga réclament la « restauration de la santé du lac (Albert), du bien-être de la terre et des gens » et l'engagement du royaume de Bunyoro (à l'ouest de l'Ouganda) en ce sens. Ils dénoncent la gravité des impacts de la présence de l'entreprise pétrolière sur leur vie quotidienne traditionnelle : la perte de moyens de subsistance liée à la limitation de leur accès au lac Albert, où les Bayaga et les Basonga pratiquaient la pêche, et à la prise de leurs terres agricoles.

C'est sur ces expériences de terrain que *Gaia* fonde son travail de plaidoyer pour la reconnaissance des Sites Naturels Sacrés (SNS). Sources d'eau, bosquets, montagnes, marécages, rivières, zones de reproduction pour certaines espèces, ces espaces jouent un rôle particulier dans les écosystèmes de la planète. Ils sont spirituellement importants, jouant le rôle de lieu de repos pour les esprits des ancêtres, ou des points d'énergie spécifiques pour la Terre. En Ouganda, les communautés ont déposé une demande auprès du roi Bunyoro pour que les SNS soient reconnus comme une zone interdite aux industries extractives et que le gouvernement cesse d'y vendre des terres. Le Premier Ministre y a répondu favorablement, même s'il convient de rester prudent quant au respect de ces engagements sur le long terme.

Ces demandes locales s'accompagnent de réclamations au niveau régional. L'équipe de *Gaia* mène des actions de plaidoyer auprès de la Commission Africaine avec la publication d'un document : *Soumission à la Commission Africaine : appel à une reconnaissance légale des Sites et Territoires Naturels Sacrés et à leur mode de gouvernance traditionnel*. Le rapport se concentre sur les voix de communautés traditionnelles de 6 pays africains, qui ont pris l'initiative de faire revivre et de protéger leurs traditions et leurs cultures en présentant leurs cas à la Commission.

L'équipe de la *Gaia Foundation* est venue à Paris avec certains de ses partenaires africains pour porter leurs messages au Tribunal des Droits de la Nature qui s'est tenu en décembre 2015 à Paris, en marge de la COP21, tout comme des membres d'*Acción Ecológica* d'Equateur. Il s'agissait de

montrer par cet exercice à quoi ressemblerait un monde fondé sur un nouveau modèle, écologiquement et socialement juste.

Aux États-Unis également, notre partenaire **CELDF** se penche sur la notion de droit des « communautés naturelles » pour changer la structure même de la loi qui favorise actuellement le droit des entreprises aux droits humains et à ceux de la nature. S’inspirant de la vision de peuples autochtones, l’instauration d’un droit *de l’eau* permettrait de s’attaquer à la philosophie même de l’extractivisme qui considère la nature comme un bien marchand et non un sujet de droit.

Notre mode de pensée occidental a tendance à considérer la nature en termes de ressources à exploiter pour notre bénéfice, et nos systèmes juridiques soutiennent cette vision, en octroyant des permis de polluer et en permettant l’exécution d’activités destructrices au nom d’intérêts économiques. Si les populations autochtones n’utilisent que très peu les termes de « droits de la nature », leurs cosmovisions et leurs modes de gouvernance sont fondés sur les principes qui sont ceux de la « jurisprudence de la terre ». Une piste que les partenaires de France Libertés soutenus dans le cadre de l’appel « Le Droit à l’eau face aux industries extractives » ont déjà commencé à creuser.

Conclusion

Le développement des industries extractives a des conséquences sur le temps long en termes de pollution des eaux de surfaces et souterraines, et d’impact économique et social sur les communautés.

Les projets financés par France Libertés l’étaient sur une durée de 12 à 18 mois. La situation des populations affectées localement par les industries extractives s’est grandement améliorée grâce au travail de nos partenaires sur le terrain, mais les luttes continuent.

- En Uruguay, *REDES Amigos de la Tierra* poursuit le processus de formation et de renforcement des communautés entrepris dans le cadre du projet soutenu par la fondation France Libertés, afin que les communautés soient des acteurs fondamentaux de la défense du droit à l’eau, en mettant un accent tout particulier sur les femmes.
Le travail de veille sur les futurs projets menaçant le droit constitutionnel à l’eau doit redoubler d’intensité, notamment dans le contexte de la campagne sur les accords bilatéraux d’investissement. Ainsi, au cours du projet, un traité d’investissement a été conclu entre l’État et Total.
- Nos partenaires de *Paribartan* poursuivent leur travail de plaidoyer pour la préservation de la ressource en eau face aux mines de charbon. Les femmes formées, « messagères de l’eau », vont continuer à porter ces messages auprès des communautés, des élus et de l’entreprise. De plus, l’ONG *Paribartan* entame une expérimentation de distribution mobile d’eau potable sur 10 à 15 villages, qui sera entièrement gérée par la communauté.
- Les populations affectées par les mines de fer en Ouganda continuent de souffrir de la pollution de l’eau. Notre partenaire *Gender Equality and Women Empowerment for*

Development (GWEFODE) a travaillé au renforcement communautaire et notamment des femmes pour la défense de leur droit à l'eau. La construction d'un système de récupération des eaux de pluies a facilité la vie quotidienne de 210 personnes, mais il est insuffisant pour approvisionner l'ensemble de la communauté. Les femmes formées dans le cadre de ce projet sont en train de collecter des fonds pour la construction d'autres systèmes de récupération des eaux de pluies, afin de garantir une disponibilité en eau suffisante pour l'ensemble des besoins fondamentaux de la communauté.

- La *Gaia Foundation* a publié dans le cadre de l'appel à projet de France Libertés un rapport à la Commission Africaine, traduit en français, afin de servir pendant la Session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui s'est tenue en Gambie au printemps 2016. Cette invitation à l'action appelle une réponse législative afin de protéger le droit coutumier des communautés et leurs modes de gouvernance. Ces mesures législatives, adoptées régionalement ou nationalement, permettraient aux communautés et à la société civile de s'y référer dans leur lutte pour la préservation des Sites Naturels Sacrés et de la pureté de l'eau. Elle a également engagé un processus de plaidoyer similaire auprès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- Les salariés de l'ONG mexicaine *Fundar* sont de plus en plus confrontés à la criminalisation et à l'usage de la violence contre les défenseurs des territoires, le projet doit donc être adapté à ces nouvelles contraintes, par exemple en organisant des séances de formation additionnelles sur cette thématique. La région concernée par le projet, la Sierra Norte de Puebla, est aussi menacée par une augmentation des installations hydroélectriques, qui menacent là encore le droit à l'eau. Enfin, les actions juridiques déjà commencées par *Fundar* au cours de ce projet vont se poursuivre sur les années à venir.
- De plus en plus de communautés se trouvent menacées par la fracturation hydraulique aux États-Unis et font appel au *CELDF* pour bannir ces industries de leurs territoires. Le travail de sensibilisation sur la structure de la loi se poursuit également, en montrant son orientation contre l'intérêt des personnes et de la nature et en faveur du développement constant et de l'extractivisme. Des moyens importants sont nécessaires pour faire passer les Chartes locales permettant de protéger l'eau et les écosystèmes. Il s'agit aussi d'accompagner les communautés attaquées en justice par les multinationales pour s'être opposées avec succès à leurs activités.
- A la suite des visites de terrain, le *CEE Bankwatch Network* a décidé de mener une enquête supplémentaire sur les droits des travailleurs dans les entreprises pétrolières financées par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. Les communautés locales ont exprimé une grande inquiétude à ce sujet. Il s'agit de trouver des éléments permettant de faire pression sur la BERD pour que ses investissements soient respectueux des droits humains et des écosystèmes.
- Les journalistes d'*Altermédias* ont lancé au printemps 2016 un rapport public sur la thématique « Droit à l'eau et industries extractives », réalisé en partenariat avec France Libertés, afin de sensibiliser les grands acteurs du secteur sur cette question en France, tout

en maintenant une veille accrue sur les violations du droit à l'eau lié aux activités extractives dans le monde. Le travail de diffusion de ce rapport se poursuit en 2017, en étroite collaboration avec France Libertés.

- Les membres de l'Assemblée Sociale Permanente des Communautés Affectées de Pacayaku et Dureno, soutenus par *Acción Ecológica* en Equateur, ont décidé de continuer à travailler avec les commissions qui ont été formées à la suite de la réunion avec le gouverneur de la Province sur les thématiques de l'eau, de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation, et des compensations sociales. Les actions de plaidoyer requérant de l'État qu'il remplisse ses obligations en matière de protection des droits humains se poursuivent. Le processus de mobilisation continue, dans la mesure où les résultats matériels comme la dépollution de la zone et l'accès à l'eau potable pour les populations, des priorités en termes de salubrité et de santé, ne sont pas encore atteints.

Les projets financés par la fondation France Libertés – Danielle Mitterrand ont pris fin entre septembre 2015 et avril 2016. Cela ne marque pas la fin de la mobilisation néanmoins, puisque les défis posés par les industries extractives sur les droits humains et notamment sur le droit humain à l'eau sont toujours croissants. En 2017, grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, 4 des projets présentés⁷ dans ce rapport pourront se poursuivre.

Les différents acteurs soutenus dans le cadre de cet appel à propositions mettent en œuvre des solutions variées, adaptées aux contextes dans lesquels ils évoluent. Continuez à les suivre ! Et aidez-nous à continuer à soutenir leur travail !

Contacts

Nadja Bedock – nadja.bedock@france-libertes.fr – 01 53 25 10 41

Marion Veber – marion.veber@france-libertes.fr – 01 53 25 10 49

⁷ Les projets renouvelés sont ceux portés par REDES AT, Gaia Foundation, CELDF et Acción Ecológica.